Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le 17/06/2024
ID : 017-200041689-20240610-BC2024_033-DE

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 10 juin 2024

Objet : Petit entretien de la Halte Jacquaire de Puyrolland - Convention de prestation de services

Numéro de délibération : BC2024_033

L'an deux mille vingt quatre, le dix juin, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est réuni en séance plénière à Salle Municipale de Mazeray sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Philippe HARMEGNIES, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :
Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Valérie BOUILLAGUET, Henri AUGER, Alain VILLENEUVE, Wilfrid HAIRIE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Laurent BOUILLE

Secrétaire de séance :
Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :
ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
SERRA Johanna
GROLEAU Karine
HOUET Patricia

Nombres de membres :
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 20
Votants : 20
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le 17/06/2024
ID : 017-200041689-20240610-BC2024_033-DE

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu les statuts de Vals de Saintonge Communauté,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 5214-16-1,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article précité du CGCT, que «l'intercommunalité peut confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public»,

Considérant que ce mécanisme est en outre conforté, dans son mode de passation sans mise en concurrence ni publicité préalable, par la directive 2014/24/UE du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/0E et la jurisprudence,

Considérant qu'afin de développer une offre de tourisme et de loisirs sur le site de la Trézence, une halte jacquaire d'une capacité de 10 personnes a été aménagée par le département de la Charente-Maritime à : Les Cantinauds sur la commune de Puyrolland pour accueillir les pèlerins du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Considérant que le petit entretien urgent de la halte jacquaire peut être assuré avec plus de cohérence en proximité, la commune de Puyrolland a donné son approbation pour réaliser cette prestation.

Les temps d'intervention ont été calculés sur la base d'un coût horaire de 22 €/agent comprenant le matériel et tous les frais inhérents à la prestation.

L'intercommunalité commanditera les demandes d'intervention, la commune fera intervenir son agent dédié, les heures d'intervention feront l'objet d'un relevé d'heures transmis chaque semestre à l'intercommunalité.

L'achat de matériaux sera validé par Vals de Saintonge Communauté et directement payé par ses soins. Ces montants sont en dehors des attributions de compensation.

Il convient de fixer les modalités de la convention par laquelle Vals de Saintonge Communauté confie le petit entretien de la halte jacquaire à la commune de Puyrolland.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire, après avis favorable de la commission économie-tourisme réunie en séance du 21 mai 2024 :

- d'approuver la convention de prestations de services pour la gestion du petit entretien de la halte jacquaire de Puyrolland pour l'année 2024,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le 17/06/2024
ID : 017-200041689-20240610-BC2024_033-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

Le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Jean-Claude GODINEAU
Date de signature : 14/06/2024
Qualité : Président

Jean-Claude GODINEAU

La 1ère Vice-Présidente pour le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Annie PEROCHON
Date de signature : 14/06/2024
Qualité : 1ere Vice-Présidente

Annie PÉROCHON